

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE LA DESIRADE

ORSEC

CYCLONE
2021



Mairie de la Désirade
Place du Maire Mendiant
Beauséjour
97127 LA DESIRADE
Tel : 0590 20 01 76
Fax : 0590 20 03 82
contact@mairiedeladesirade.fr
www.mairie-ladesirade.fr

PLAN ORSEC – COMMUNE DE LA DESIRADE

SOMMAIRE

1. Liste des présents	Page 3
2. Le risque cyclonique	Page 4
3. Procédure de vigilance : signification des couleurs	Page 5
4. Composition du Poste de Commandement Communal	Page 6
5. Les cellules opérationnelles	Page 7
6. Fiche missions : Cellule communication	Page 10
7. Fiche missions : Cellule protection des populations	Page 12
8. Fiche missions : Cellule logistique	Page 13
9. Fiche missions : Cellule militaire	Page 14
10. Décisions	Page 15
11. Annuaire du PCC	Page 17
12. Principaux centres d'hébergement à destination des sinistrés	Page 19
13. Liste des personnes qui acceptent d'héberger	Page 20
14. Liste des abris sûrs	Page 21
15. Liste des bâtiments et maisons qui représentent un danger pour la population	Page 22
16. Liste de matériels et véhicules	Page 23
17. Liste matériels Antenne Croix Rouge	Page 24
18. Les phases de l'alerte	Page 25
19. Schéma de l'alerte	Page 27
20. Missions des maires	Page 28
21. Dispositions préparatoires à la saison cyclonique	Page 30

RÉUNION DU 06 AOÛT 2021

L'an deux mille vingt et un, le six août à neuf heures trente se sont réunies les membres du « Dispositif ORSEC CYCLONE » à la salle des fêtes du Bourg, sous la convocation de Monsieur Loïc TONTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Loïc TONTON, Maire
M. Jean-Marie BERCHEL, Elu
Mme Marthe JULES, Elue
M. Fabrice ROSEAU, Elu
Mme Ciana PLACERDAT, Elue
Mme Sabrina ROBIN, Elue
Mme Fabiola LUCOL, Directrice de cabinet
Mme Nicole MASTON, DGS par intérim
M. Eddy DERRICK, Service Technique
Mme Nathalie BERCHEL, Service Accueil
Mme Arlette LOCQUET, Service Urbanisme
Mme Nathalie SAINT-AURET, Police Municipale
Mme Lucienne TINEDOR, SDI
M. Wilfrid BAUGARTNER, Gendarme
Mme Gaëlle COURTA, Coordonnatrice Soins Ti Kaz
Mme Laure LAMIE, Bénévole Croix-Rouge
M. Jean-Michel MIMIETTE, Responsable Antenne Croix-Rouge

LE RISQUE CYCLONIQUE

Un cyclone se caractérise par :

- Des vents très violents dotés d'une force destructrice considérable
- Des pluies diluviales entraînant des inondations brutales, des glissements de terrain et des coulées de boue
- La houle cyclonique avec des vagues de plusieurs mètres sur le littoral
- La marée cyclonique avec élévation générale du niveau de la mer pendant quelques heures.

En ce qui concerne la Désirade, les marées de tempête donnent lieu à des surcotes marines. La houle cyclonique a une capacité destructrice qui dépend de la nature du littoral : cordon sableux, remblai ou côte rocheuse.

L'aléa dépend de la puissance du cyclone et de sa trajectoire. Plus on s'approche du rivage, plus l'aléa est important.

Les zones les plus exposées à la houle cyclonique sont situées dans :

Le centre Bourg : *Toutes les maisons en bordure de mer et au sud de la route départementale n°207 sont à évacuer.*
Le « pont à fifi » devient impraticable sous les effets de la houle

Le quartier « le Désert » : *Les maisons situées en bord de mer sont à évacuer*

Le quartier « Les Sables » : *La rue « Augustin Locquet »*
Les maisons situées au sud de la départementale n°207

Le quartier « le Souffleur » : *Les maisons placées sur le rivage.*

D'une façon générale, les habitations bien que construites pour résister aux ouragans ne peuvent être considérées comme des abris sûrs. En effet, cette zone est sujette aux avalanches rocheuses. Ce risque est aggravé par les pluies diluviales qui accompagnent les cyclones.

LA PROCEDURE DE VIGILANCE : SIGNIFICATION DES COULEURS

Afin de prévenir la population, les services de météo France ont mis place un code couleur :

 Vent violent  Vagues submersion  Fortes précipitations orages	 Cyclone
<p>La couleur correspond au degré de danger Attendu dans les prochaines 24 heures</p>	<p>La couleur évolue en fonction de la proximité du cyclone et/ou es impacts attendus sur le territoire</p>
 <p>Pas de vigilance particulière</p>	
 <p>Soyez attentifs : si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau, des phénomènes habituels mais occasionnellement dangereux (fortes pluies, orages, fortes vagues sur le littoral) sont en effet prévus, tenez-vous au courant de l'évolution de la situation</p>	 <p>Soyez attentifs : des conditions de forte tempête tropicale ou un ouragan sont plausibles sur le territoire dans 48 à 72 h</p>
 <p>Soyez très vigilant : des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics</p>	 <p>Préparez-vous : des conditions de forte tempête ou d'ouragan sont probables sur le territoire dans les 48h</p>
 <p>Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics</p>	 <p>Protégez-vous : des conditions de forte tempête ou d'ouragan sont très probables sur le territoire dans les 6 à 18 h</p>
	 <p>Confinez-vous : des impacts majeurs associés à l'ouragan sont attendus dans 3 à 6 h</p>
	 <p>Restez prudent : l'ouragan s'éloigne mais tout danger n'est pas écarté</p>

Compte tenu des travaux de rénovation la mairie, le Poste de Commandement Communal (PCC) est transféré à l'aérogare, Les Sables, pour cette saison 2021.

En cas de problème, le repli se fera à l'annexe de la mairie (à coté de la poste).

Bien que la commune dispose de bâtiments communaux en bon état, en raison de leur localisation (zone inondable, sanitaires situés à l'extérieur), ceux-ci ne peuvent être retenus comme abris sûrs.

Cependant, dans le cas où il faudra mettre à l'abri un certain nombre de personnes (notamment des touristes), outre les personnes qui ont accepté d'héberger, la commune met à disposition l'ancienne maison des religieuses.

Sur instruction de la Préfecture, la mairie organisera ses services de la manière suivante :

COMPOSITION DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

LIEU : AEROGARD LES SABLES

Tel : 0590 20 00 56 - 0590 20 20 78 - 0590 20 11 65

	NOM	MOBILE
ELUS	M. Loïc TONTON, le Maire et/ou	0690 72 74 70
	M. Jean-Marie BERCHEL	0690 73 41 42
LA RELÈVE	Mme Marthe JULES et/ou	0690 27 95 35
	M. Fabrice ROSEAU	0690 52 19 73
ADMINISTRATIF	Mme Fabiola LUCOL Directrice de Cabinet	0690 34 06 19
	Mme Nicole MASTON Directrice Générale des services par intérim	0690 72 75 87
	Mme Arlette LOCQUET Mme Nathalie BERCHEL	0690 30 08 80
POLICE MUNICIPALE	M. Yves WOJCIECHOWSKI Mme Nathalie SAINT-AURET	0690 27 80 83
GENDARMERIE	Un gendarme	0690 57 05 84 0690 60 10 28
SDIS	Un ou deux sapeurs-pompiers	0690 75 47 54

CELLULES OPÉRATIONNELLES DU PCC

Chaque cellule devra être en relation avec le PC Communal dès l'alerte orange

CELLULES OPÉRATIONNELLES	COMPOSITION	COORDONNÉES
CELLULE COMMUNICATION	ELUS SERVICE ADMINISTRATIF	0590 20 00 56
CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS	CCAS SDIS CROIX ROUGE	0590 20 11 65
CELLULE LOGISTIQUE	SERVICE TECHNIQUE EDF SIAEAG	0590 20 20 78
CELLULE MILITAIRE	GENDARMERIE POLICE MUNICIPALE	0590 20 20 78

MISSIONS :

I – CELLULE COMMUNICATION :

**Responsables : MM. Loïc TONTON, Maire, Jean-Marie BERCHEL
Marthe JULES, Fabrice ROSEAU (La Relève)**

COMPOSITION	PORTABLE	TELEPHONE 1
Loïc TONTON	0690 72 74 70	0590 20 00 56
Jean-Marie BERCHEL	0690 73 41 42	0590 20 00 56
Marthe JULES	0690 27 95 35	0590 20 00 56
Fabrice ROSEAU	0690 52 19 73	0590 20 00 56
Nicole MASTON	0690 72 75 87	0590 20 00 56
Arlette LOCQUET (Permanence téléphonique)	0690 30 08 80	0590 20 00 56
Nathalie BERCHEL (Permanence téléphonique)		0590 20 00 56

Prévoir la relève des agents administratifs.

Missions Générales :

- Assurer l'accueil téléphonique du PC Communal
- Assurer en permanence les liaisons avec les autres cellules
- Assurer en permanence les liaisons et les transmissions avec C.O.D.
- Contrôler les dispositions à prendre au cours des différentes phases de l'alerte
- Rédiger et transmettre des documents émanant du PC Communal (envoi et transmission des télécopies, rédaction d'arrêtés...)
- Tenir à jour la main-courante des événements du PC Communal
- Faire procéder aux travaux d'urgence

	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	FAX	TÉLÉPHONE SATELLITE
MAIRIE	0590 20 00 56	0590 20 20 78		00 870 776 742 658
		0590 20 11 65		00 870 776 382 914*
SDIS DESIRADE	0590 48 37 86	0590 20 11 65		00 881 622 443 684
EDF DESIRADE	0590 20 01 44	0590 20 20 78		00 881 621 442 170
GENDARMERIE	0590 22 47 60	0590 20 20 78		00 870 776 219 335
CROIX ROUGE DESIRADE	0690 30 61 64	0590 20 11 65		00 881 652 411 050
PRÉFECTURE	0590 99 69 01		0590 99 69 49	00 870 772 233 170
				00 870 772 546 984

*Téléphone mis à disposition par le Conseil Régional : reçoit des appels mais ne peut émettre

II – CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS

Responsables : Mme Lovely DERRICK (CCAS)
 Lieutenant Jean-Claude PIOCHE (SDIS)
 M. Jean-Michel MIMIETTE (Croix Rouge)

COMPOSITION	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	PORTABLE
CCAS Lovely DERRICK	0590 20 17 24		
S.D.I.S Lt Jean-Claude PIOCHE	0590 48 37 86	18	0690 75 47 54 0690 34 91 05
CROIX ROUGE Jean-Michel MIMIETTE			0690 30 61 64

Missions Générales :

- Secours
- Hébergement
- Organisation sanitaire
- Alerter et informer les populations
- Secours aux sinistrés
- Organiser la continuité de la vie sociale

III – CELLULE LOGISTIQUE

Responsables : M. Eddy DERRICK (SERVICE TECHNIQUE)
 M. Olivier DONNE (EDF)
 M. Bernier KARAT (SIAEAG)

COMPOSITION	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	PORTABLE
SERVICE TECHNIQUE	0590 20 94 82		0690 61 57 73
E.D.F	0590 20 01 44	0590 20 01 23	0690 56 38 98 0690 63 77 95
SIAEAG Bernier KARAT		0590 20 05 42	0690 58 73 88 0690 31 85 89

Missions Générales :

- Gestion et réparation des ressources
- Mise en œuvre des plans de transport
- Tenir à jour l'état des disponibilités
- Établir les prévisions des besoins et organiser les approvisionnements
- Planifier éventuellement le rationnement de la population (essence, eau, alimentation)
- Suivi du fonctionnement des réseaux
- Évaluer les dégâts des infrastructures
- Rendre compte régulièrement au P.C. communal de l'évolution de la situation et des besoins de la commune
- Préparer les RASIT (rapport de situation)

IV– CELLULE MILITAIRE

Responsable : La Gendarmerie

COMPOSITION	TELEPHONE 1	TELEPHONE 2	PORTABLE
GENDARMERIE	0590 22 47 60	17	0690 60 10 28 0690 57 05 84 (PCC) 0690 52 38 94
POLICE Yves WOJCIECHOWSKI	0590 89 29 66		0690 27 80 83

Missions Générales :

- Ordre public
- Application du PGP (Plan Général de Prévention)
- Tenir à jour les cartes et tableaux personnels et moyens
- Faire évacuer les habitations en danger
- Centraliser le renseignement au profit du PC communal et du COD (Centre Opérationnel Départemental)

Les responsables de chaque cellule devront être présents au Poste de Commandement à l'alerte rouge.

FICHES MISSIONS

Le Poste de Commandement Communal (PCC) organise et coordonne les actions à mener. Il est rappelé que la situation de crise est déclenchée au niveau d'alerte rouge.

Composition du PCC et les missions :

Le maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) sur le territoire de sa commune, jusqu'au déclenchement d'une mesure spécifique ORSEC par le Préfet.

En cas d'alerte (météo, inondation...) transmise par la préfecture et en fonction des impacts potentiels sur le territoire communal, le maire répercute l'information ou l'alerte auprès de ses administrés.

En cas d'évènement de sécurité civile, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit mettre en place avec le responsable local de la gendarmerie et avec l'officier des sapeurs-pompiers, un certain nombre de mesures.

Missions :

CELLULE COMMUNICATION : DOS – ELUS - ADMINISTRATIFS

Avant la crise :

- ✓ Avertir et informer la population soumise aux risques sur les possibles conséquences, les moyens de sauvegarde, et la conduite à tenir (DICRIM, PCS...)
- ✓ Mettre à jour le Plan ORSEC
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des téléphones satellites
- ✓ Afficher et diffuser les consignes de sécurité en fonction de l'évolution du phénomène

Pendant la crise :

- ✓ Activer le PCC
- ✓ Déclencher le PCS
- ✓ Coordonner et diriger les différentes interventions au fur et à mesure des phases d'alerte
- ✓ Mobiliser les moyens matériels et humains (publics et privés)
- ✓ Mettre en place la liste des agents de permanence et ceux pour la relève
- ✓ Ouvrir les abris sûrs
- ✓ Interroger si besoin la préfecture pour se tenir informé régulièrement des directives du préfet
- ✓ Assurer en permanence les liaisons avec les autres cellules
- ✓ Assurer en permanence les liaisons et les transmissions avec le C.O.D (Préfecture).
- ✓ Transmettre l'information vers la population
- ✓ Décider de l'évacuation de la population touchée par l'évènement si nécessaire
- ✓ Préparer et mettre en œuvre les moyens et mesures de sauvegarde, d'évacuation et d'hébergement
- ✓ Déclencher les systèmes d'alerte (sirènes) en cas de passage au niveau violet : signale moduler, ce qui signifie « confinement »
- ✓ Faire procéder aux travaux d'urgence
- ✓ Planifier les secours en fonction de l'évolution de la crise
- ✓ Prévoir l'accompagnement des secours si nécessaire vers les lieux de la catastrophe

Le secrétariat :

- ✓ Assurer l'accueil téléphonique du PC Communal
- ✓ Assurer la logistique du PCC (approvisionnement en matériel, papier...)
- ✓ Rédiger et transmettre des documents émanant du PC Communal (envoi et transmission des télécopies, rédaction d'arrêtés...)
- ✓ Tenir à jour la fiche « Plan d'action » pour conserver une trace des actions décidées et réalisées
- ✓ Tenir à jour la main-courante des événements du PC Communal

Après la crise : (Retour au vert)

- ✓ Coordonner les opérations de retour à la normale avec les services d'intervention
- ✓ Procéder à des réquisitions si nécessaire
- ✓ Réaliser le bilan après la crise avec les responsables des équipes et dégager le retour d'expérience de cette gestion de crise.

CELLULE PROTECTION DES POPULATIONS

CCAS – SDIS – CROIX ROUGE

Avant la crise :

- ✓ Mettre à jour la liste des personnes vulnérables (personnes malades ou isolées)
- ✓ S'assurer que l'ensemble de la population est informé (personnes âgées, isolées, handicapées) sur les événements et sur les mesures de protection adaptées
- ✓ Établir en lien avec la personne en charge de la logistique, l'organisation de l'hébergement
- ✓ Dès l'alerte orange, proposer aux personnes vulnérables et celles situées dans les lieux à risques d'être hébergées soit chez la famille, des particuliers ou dans les abris sûrs
- ✓ Faire une liste des personnes déplacées
- ✓ Vérifier le matériel entreposé dans les containers (CROIX ROUGE)

Pendant la crise (alerte orange) :

- ✓ Alerter et informer la population
- ✓ Assurer la prise en charge et le transport le cas échéant des personnes malades vers les lieux d'hébergement (SDIS/SOINS TI KAZ)

Après la crise : (Retour au vert)

- ✓ Informer la population du retour à la normale
- ✓ Porter secours aux sinistrés, les évacuer vers les lieux d'accueil et assurer leur prise en charge
- ✓ Assurer le soutien psychologique des sinistrés
- ✓ Organiser la continuité de la vie sociale
- ✓ Ravitailler en eau potable et alimentation
- ✓ Participer au débriefing présidé par le maire (retour d'expérience)

CELLULE LOGISTIQUE :
SERVICE TECHNIQUE -EDF - SIAEAG

Avant la crise :

- ✓ Nettoyer les rivières, dégager les ponts et ponceaux
- ✓ Élaguer les arbres
- ✓ Constituer un stock de matériels « stock cyclone » pour la consolidation des bâtiments
- ✓ Constituer une réserve d'essence et de gas-oil pour le petit matériel (tronçonneuse, perche...)
- ✓ Faire le plein des véhicules chaque fin de semaine durant la saison cyclonique
- ✓ Prévoir un stock d'aliments secs et d'eau potable (RESTAURATION SCOLAIRE)

Pendant la crise (alerte orange) :

- ✓ Informer tous les agents qu'ils doivent être à leur poste de travail
- ✓ Récupérer la cantine ORSEC à la pharmacie et la déposer au PC Communal
- ✓ Récupérer les défibrillateurs et les placer en lieu sûr (Baie-Mahault : chez Katia Berchel/ Souffleur : chez Suzie Ben Doudouh)
- ✓ Consolidation et protection des bâtiments publics
- ✓ Préparer et activer les abris sûrs (prévoir de l'eau potable, matelas...) et les centres d'accueil de la commune
- ✓ Faire une liste des agents de permanence et pour assurer la relève
- ✓ Mettre à disposition des autorités le matériel technique si nécessaire
- ✓ Vérifier que tout le matériel et les véhicules sont en sécurité
- ✓ Fermer l'arrivée d'eau et s'assurer du remplissage du réservoir (SIAEAG)
- ✓ Se rendre au PC Communal pour un point de situation

Après la crise : (Retour au vert)

- ✓ Evaluer les dégâts et rendre compte au PC Communal
- ✓ Remettre en état les voies de circulation
- ✓ Remettre en état les réseaux (SIAEAG/EDF)
- ✓ Procéder aux travaux d'urgence
- ✓ Organiser si nécessaire le ravitaillement de la population évacuée
- ✓ Rendre accessible les bâtiments communaux
- ✓ Mobiliser les volontaires pour les opérations de nettoyage et de retour à la normale
- ✓ Participer au débriefing présidé par le maire (retour d'expérience)

CELLULE MILITAIRE

GENDARMERIE – POLICE MUNICIPALE – SDIS (en fonction des moyens humains)

Avant la crise :

- ✓ Mettre à jour les cartes, plans, tableaux des personnels et moyens qui seront mobilisés
- ✓ Vérifier les moyens de communication

Pendant la crise (alerte orange) :

- ✓ Procéder à l'évacuation des populations menacées par le phénomène
- ✓ S'assurer que les populations menacées soient en sécurité
- ✓ Se rendre au PC Communal
- ✓ Appuyer le DOS dans la gestion stratégique de la crise

Après la crise : (Retour au vert)

- ✓ Evaluer des dégâts et rendre compte au PC Communal
- ✓ Faire respecter l'ordre public
- ✓ Participer au débriefing présidé par le maire (retour d'expérience)

DECISIONS :

1°) - La CANTINE ORSEC actuellement à la pharmacie pour y être vérifiée, et renouvelée si nécessaire sera transférée au PCC par les agents du service technique dès l'alerte orange.

2°) -La maison des sœurs située sentier de l'Eglise est retenue comme abri sûr. Elle peut recevoir une dizaine de personnes.

3°) -Les bâtiments suivants :

- L'école maternelle de Baie-Mahault
- Le collège « Maryse Condé »
- La salle des fêtes du Bourg
- La salle des fêtes de Baie-Mahault

Sont retenus comme principaux centres d'hébergement à destination des sinistrés. Ils devront être équipés en matelas, couvertures, eau et aliments.

4°) -Dès l'alerte cyclonique, des militaires (10) du RSMA seront présents sur l'île en renfort avec 2 véhicules et différents matériels. Ils seront logés au collège.

5°) - L'antenne de la croix rouge de la Désirade présidé par M. Jean-Michel MIMIETTE et composée de 9 bénévoles formés dispose d'un container, installé aux Galets (arrivée d'eau).

Il contient du matériel de premier secours (tentes, lits de camp, couvertures, kit hygiène...). M. MIMIETTE demande que pendant la saison cyclonique, l'espace autour du container reste libre de toute occupation afin d'y installer un Centre d'Accueil des Impliqués (CAI).

6°) - Le service technique de la Commune devra procéder à l'élagage des arbres, ainsi que le nettoyage des ravines, salines, ponts, ponceaux et canalisations avant le début de la saison cyclonique.

De plus, un stock de matériels, « stock cyclone », devra être entreposé au centre technique.

Pendant la période cyclonique, chaque fin de semaine (le vendredi), faire le plein d'essence ou de gas-oil des véhicules municipaux. Prévoir également un stock pour les divers outillages.

7°) - Le responsable de la restauration scolaire devra prévoir également un stock d'aliments secs et d'eau potable.

8°) - Dès le niveau d'alerte orange, un avis sera diffusé dans tous les quartiers de l'île à l'aide d'un appareil sonore (mégaphone), afin de donner à la population toutes les consignes nécessaires selon l'évolution du phénomène.

Dès l'alerte provenant des Administrations Préfectorales, les informations seront communiquées par la Mairie aux écoles et collèges, aux postes et services clés dans la commune.

La Commune a fait l'acquisition de 5 systèmes d'alertes sonores situés :

- aux Galets (caserne des sapeurs-pompiers)
- au Bourg (Mairie et Collège)
- à Souffleur (ancien complexe scolaire du Souffleur)
- à Baie-Mahault (école maternelle)

Les alertes pourront être déclenchées soit manuellement, par télécommande ou téléphone.

9°) - La Commune possède des défibrillateurs situés :

- à Baie-Mahault (restaurant « Chez Nounoune »)
- à Souffleur (la roulotte St-Auret Jean-Edouard)
- au Bourg (la salle d'urgence)

Ces défibrillateurs sont positionnés à l'extérieur (sauf salle d'urgence) afin d'être accessibles à tout moment. La commune devra faire l'acquisition de défibrillateurs supplémentaires qui seront placés dans d'autres lieux publics.

Dès l'alerte orange, ces appareils seront récupérés et placés chez :

- Mme Katia BERCHEL (Baie-Mahault)
- Mme Suzie BEN DOUDOUH (Souffleur)

10°) - Dès le niveau d'alerte orange, les personnes malades dont le suivi est assuré par l'Association « Soins Ti Kaz », se verront proposer par celle-ci, soit l'hébergement chez la famille, soit chez des particuliers.

L'Association « Soins Ti Kaz » rappelle la difficulté que représente la prise en charge des malades dépendants. En effet, la Désirade ne dispose pas de structure adéquate. Il existe une famille d'accueil (RIMA Sylviane) habilitée à recevoir les personnes dépendantes. Cependant, compte tenu des difficultés, il faudrait prévoir sa rémunération.

Les autres malades et personnes âgées seront prises en charge par les élus de quartier et le personnel du CCAS. Leur transport sera assuré par le service communal en collaboration avec les sapeurs-pompiers.

Afin de mieux coordonner leur prise en charge, une liste des personnes âgées, malades ou vivants seules ainsi que le nom de l'élu de quartier responsable, sera dressée et communiquée à l'association Soins Ti Kaz et à la mairie (CCAS). Une copie sera transmise également au SDIS.

11°) - Une note de service devra être envoyée à l'ensemble du personnel communal, leur rappelant l'obligation d'être présent à leur poste, dès le niveau d'alerte orange.

12°) - La population devra être informée à l'aide d'affiches, ou de communiqués, sur les dangers que représentent les barrières en tôles durant la période cyclonique et leur demander de prendre les dispositions qui s'imposent pour consolider celles-ci.

13°) - La commune devra prévoir une aire d'entreposage des branchages et autres débris retirés des voies de communication. Ceux-ci seront déposés dans un premier temps sur des terrains vagues à proximité, puis acheminés vers d'autres lieux.

L'espace « Pointe à Colibri » aux Galets pourrait être retenu pour les débris du Désert, Bourg, les Sables et Galets ; et pour le Souffleur et Baie-Mahault, l'espace « Anse Galets » à Baie-Mahault.

NOTA : Des groupes électrogènes seront à prévoir pour le PC, service technique, restauration scolaire, salle d'urgence en cas de coupure prolongée du réseau électrique.

ANNUAIRE DU POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL

ORGANISME	RESPONSABLE	TEL FIXE 1	TEL FIXE 2	PORTABLE	FAX	MAIL
MAIRIE	Loïc TONTON	0590 20 00 56	0590 20 20 78	0690 72 74 70		tonton.loic97127@gmail.com
	Marthe JULES			0690 27 95 35		marthe.jules0716@orange.fr
	Fabrice ROSEAU			0690 52 19 73		f.roseau@hotmail.fr
	Jean-Marie BERCHEL			0690 73 41 42		jmberchel@hotmail.com
DIRECTEUR DE CABINET	Fabiola LUCOL	090 20 11 65		0690 34 06 19		fabiola.lucol@mairiedeladesirade.fr
DIRECTION GENERALE DES SERVICES	Nicole MASTON	0590 20 01 97		0690 72 75 87		nicole.maston@mairiedeladesirade.fr
STANDARD	Nathalie BERCHEL	0590 20 01 76				secretariat@mairiedeladesirade.fr
SERVICE TECHNIQUE	Eddy DERRICK	0590 20 94 82		0690 61 57 73		servicetechnique@mairiedeladesirade.fr
	Jacques SAINT-AURET					
URBANISME	Arlette LOCQUET	0590 20 02 41		0690 30 08 80		urbanisme@mairiedeladesirade.fr
CCAS	Lovely DERRICK	0590 20 17 24				ccas@mairiedeladesirade.fr
RESTAURATION SCOLAIRE	Edith ALEXANDRE	0590 20 01 32		0690 62 42 95		restauration.scolaire@cdedeladesirade.fr
POLICE MUNICIPALE	Yves WOJCIECHOWSKI	0590 89 29 66		0690 27 80 83		policemunicipale@mairiedeladesirade.fr
	Nathalie SAINT-AURET					
INFORMATIQUE	Michel MATHURIN			0690 32 47 74		informatique@mairiedeladesirade.fr
GENDARMERIE		0590 22 47 60	17	0690 60 10 28 0690 57 05 84 0690 52 38 94		bta.la-desirade@gendarmerie.interieur.gouv.fr

SDIS	Jean-Claude PIOCHE	0590 48 37 86	18	0690 75 47 54		cpi.desirade@sdis971.fr jean-claude.pioche@sdis971.fr
	Lucienne TINEDOR			0690 34 91 05		heureuxceuxkikoi@hotmail.fr
SOINS TI KAZ	Jean-Michel ZIG Gaëlle COURTA (Coordonnatrice)	0590 83 74 91		0690 50 06 51 0690 28 12 33 0690 37 60 55		tikazgcsms-secretariat@orange.fr tikazgcsms@orange.fr idecostk@gmail.com
MEDECIN	VAN DER HASSELT Luc	0590 20 01 93		0690 51 01 34		
ANTENNE CROIX ROUGE	Jean-Michel MIMIETTE			0690 30 61 64		mimiettejm@gmail.com
INFIRMIER	MONESTIER Marie-Noëlle			0690 55 20 37		marie-noelle.monestier@hotmail.fr
	Grégory CRESPEL			0690 72 73 90		infirmiersdesirades@orange.fr
	Marine ARONICA			0767 56 26 47		
PHARMACIE	Francesco BOVE	0590 20 01 28				pharmacie@pharmacieladesirade.com
EDF	Olivier DONNE	0590 20 01 44	0590 20 01 23	0690 56 38 98 0690 63 77 95 0690 65 16 26		olivier.donne@edf.fr
SIAEAG	Bernier KARAT		0590 20 05 42	0690 58 73 88 0690 31 85 89		karatbernier@gmail.com
COLLÈGE	Alexis PIMPIT	0590 20 06 16	0590 20 08 37		0590 20 09 99	principal.9710033j@ac-guadeloupe.fr
	Christelle REMBLIERE (Gestionnaire)	0590 20 07 54		0690 34 14 47		intendant.9710033j@ac-guadeloupe.fr
ÉCOLE PRIMAIRE	Rénata ROVELA	0590 20 04 79			0590 24 84 57	ce.9710532b@ac-guadeloupe.fr
ÉCOLE MATERNELLE	José ATRIDE	0590 20 04 64				jose.atride@wanadoo.fr ce.9710750n@ac-guadeloupe.fr
	Julie MIRRE					ce.9710148j@ac-guadeloupe.fr

PRINCIPAUX CENTRES D'HÉBERGEMENT A DESTINATION DES SINISTRÉS

I- L'ECOLE MATERNELLE DE BAIE-MAHAULT

RESPONSABLES

M. DERRICK Eddy

Mme CONTARET Marie-Claudie (responsable des clés) :

II- LE COLLEGE MARYSE CONDÉ

RESPONSABLES

M. PIMPIT Alexis/Christelle REMBLIERE

Mme VANGOUT Corinne (responsable des clés)

III- SALLE DES FÊTES DU BOURG

RESPONSABLE

M. DINANE Alex

IV- SALLE DES FÊTES DE BAIE-MAHAULT

RESPONSABLE

M. BERCHEL José

Chacun de ces centres devra être scrupuleusement inspecté et sécurisé par les services compétents.

Il est indispensable que ces centres d'hébergement soient dotés chacun d'une réserve d'eau potable.

LISTE DES PERSONNES QUI ACCEPTENT D'HEBERGER

LE DESERT			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison RIMA Lucien & Sylviane	Rue de la Dési	2 pers.

BAIE-MAHAULT			
N°	IDENTITE	LIEU	CAPACITE D'ACCUEIL
1	Maison PIOCHE Françoise	Chemin Ravine à Colette	8 (touristes).
2	Maison DULORMNE Marie-Louise	Rue de la Petite Source	10 pers.
3	Maison ROBERT Jérôme	Rue Charles Berchel Mutilé	4 pers.

COMMUNE DE LA DESIRADE

LISTE DES BATIMENTS ET MAISONS QUI REPRESENTENT UN DANGER POUR LA POPULATION

La Commission de Sécurité signale que les maisons du quartier du **SOUFFLEUR**, bien que construites pour résister aux ouragans ne peuvent être retenues comme des abris sûrs. En effet, cette zone est sujette aux avalanches rocheuses. Ce risque est aggravé par les pluies diluvienues accompagnant les cyclones.

D'une manière générale, toutes les maisons en **BORDURE DE MER** et au **SUD** de la route départementale n°207 sont à **E V I T E R**.

LISTE DE MATERIELS ET VEHICULES DES ENTREPRISES ET SERVICES PUBLICS

ENTREPRISE	LIEU	MATÉRIEL
SAPEURS POMPIERS 0590 48 37 86	CASERNE DES SAPEURS POMPIERS LES GALETS	1 camion pompe - 2 ambulances - 1 MPR (moto pompe remorquable) – 1 zodiac 1 pied de biche - Brancards
M. VILLENEUVE Cédric 0590 20 04 26	BEAUSEJOUR	1 pelle sur chenille - 2 tractopelles 1 Camion grue – 1 grue routière – 1 auto-bétonnière – 1 trancheuse à béton – 1 camion ampirole -1 meuleuse 1 rouleau compacteur + chariot de transport -- 1 dameuse - 1 pompe à eau - 1 groupe électrogène 1 marteau piqueur – divers outillages
CROIX ROUGE FRANÇAISE 0690 30 61 64	LES GALETS BAIE-MAHAULT	35 bâches – 1000 couvertures de survie – 1 tente 45m ² - 3 tentes 16m ² - 36 lits picots – 60 couvertures laines 2 groupes électrogènes – 2 percolateurs – 2 générateurs d'eau chaude – 4 kits bureau (<i>voir liste</i>)
M. POTINO Edgard 0590 20 03 51	BEAUSÉJOUR	1 camion 1 tractopelle
M. RIMA Lucien 0590 20 04 61 0690 56 95 77	LE DESERT	1 camion benne - 1 pompe à eau bétonnière - 2 échelles 2 marteaux piqueurs – 1 élévateur 1 groupe électrogène – 1 pied de biche
COMMUNE DE LA DESIRADE 0590 20 94 82	BEAUSEJOUR	3 tronçonneuses – 1 pioche – 1 cassette 1 camion – 1 nacelle -1 groupe électrogène – 1 tractopelle – 1 camion 18t - divers outillages
M. SAINT-AURET Alain 0690 50 35 73	LES GALETS	4 tronçonneuses – 2 perches à élaguer 1 broyeur – 1 camion benne
M. POTINO Jean-Claude 0590 20 01 06	LE DESERT	1 tractopelle
M. ROBERT Hyacinthe	BAIE -MAHAULT	1 camion benne 1 toupie à béton
M. EVUORT Jacques 0690 63 48 81 0590 20 07 67	BAIE-MAHAULT	1 camion 1 tronçonneuse

MATERIELS ANTENNE DE LA CROIX ROUGE

MISSION : Pré-Positionnement 2021 - Désirade

MONTH / Mois de : Mai

YEAR / Année : 2021



croix-rouge française

CONTAINER "LES GALETS"

Designation / description	Quantité	Observations
cadenas à code	1	
Tente 45m ²	1	en 2 sacs : arceaux et toile
Sol de tente 45m ²	1	
Marquage tente CRF	4	
Tente familiale 16m ²	3	
Malle Kit Eclairage	3	
Lit picot	36	18 cartons de 2
Couverture de survie	1000	
Couverture 50% laine	60	3 balots de 20
Kit solaire soltys	0	4 panneaux + 15 lampes HS
Groupe électrogène	2	essence, neufs, fonctionnels, kit roues
Kit Entretien Générateur	2	(huile, filtre air, bougie)
Entonnoir à carburant	2	
Jerrycan Métal	2	
Jerrycan pliables 10L plastique	45	provenance container Guadeloupe juin 2021
Kit Outils	22	neufs
Kits Nettoyage	50	
Bâches 4x6m	35	7 lots de 5 bâches
Malle alu Eurobox	6	3x81 / 1x157 / 2x239
Générateur d'eau chaude 20L	2	
Percolateur 15L café	2	
Containers isotherme 25L	2	
Gobelets plastiques	5000	50 lots de 100
touillettes plastiques	5000	
Café en poudre	2,5 kg (10x250g)	péremption 01/01/22
Chocolat en poudre	1,2 kg (3x400g)	péremption 11/2022
Lait en poudre	900 g (1x900g)	péremption 07/2022
Sucre en morceaux	5 kg, pas de date de péremption	
Soupe en poudre	100 parts (25x4)	péremption 01, 02 et 03/2022
Thé en sachets	100 sachets (4x25)	péremption 06 et 12/2022
Rubalise CRF	0	
Kit hygiène standard adulte	28	24 cartons n° 1 et 4 cartons n° 2
Kit Hygiène Homme	24	
Kit Hygiène Femme	20	
Gants de Manutention	10	
Cordes	0	
Tables plastique pliables	4	
Chaises plastique pliables	10	
Rallonges 10m	5	
Rallonges 5m	5	
BUREAU KIT 10 PERSONNES	2	carton n° 6
BUREAU KIT 30 PERSONNES	2	cartons n° 4 et 5
trousse de formation IRR	1	contenu non vérifié

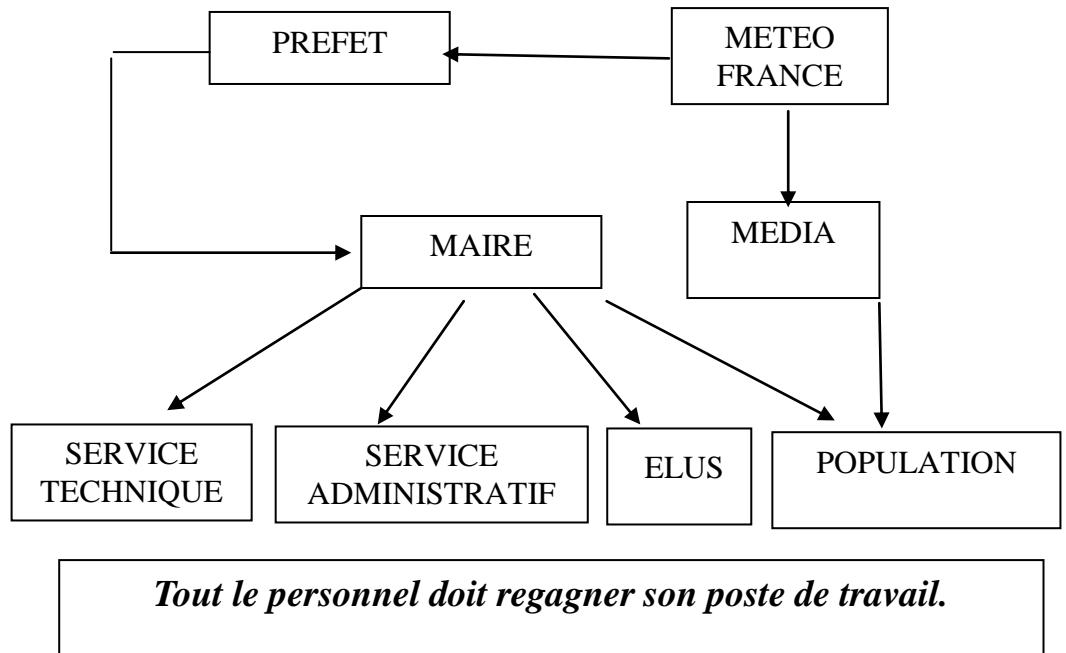
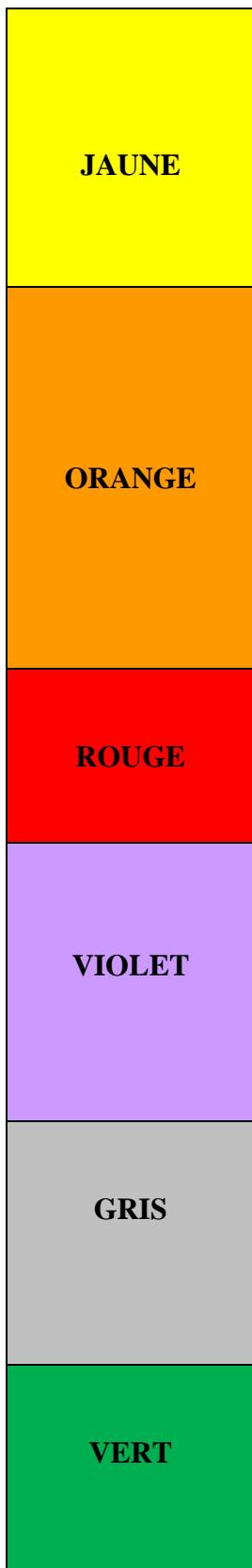
Téléphone Satellite		
---------------------	--	--

L'ALERTE

Les Niveaux d'Alerte Cyclonique

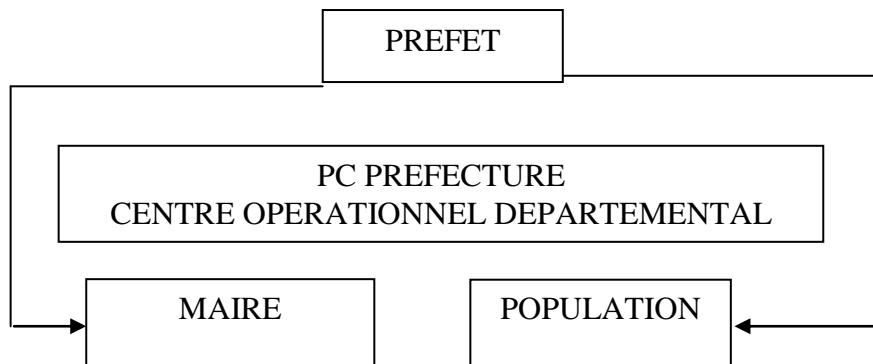
NIVEAU	DÉLAIS	ATTITUDE
JAUNE 	- lorsque le phénomène peut concerner la Guadeloupe au-delà de 36 h (48 à 72 h)	- vigilance des services - la population n'a pas à prendre de mesures particulières à ce stade.
ORANGE 	- déclenchée 24 à 36 h avant début des vents forts prévus (> 63 km/h) ; - risque probable que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe	- bulletin de suivi de Météo France toutes les 6 heures en général ; - phase de préparation pour la population : achats de précaution complémentaires, préparation des habitations et des abris ainsi que des alentours etc....
ROUGE 	- déclenchée 6 à 12 h avant les vents forts prévus (>63 km/h) - risque fort que le centre du cyclone passe à proximité de la Guadeloupe - maximum du niveau d'alerte pour un cyclone à impact modéré ou assez fort	- Cessation des activités professionnelles, commerciales et scolaires. <u>CHACUN REJOINT SON LIEU D'HABITATION OU ABRI.</u> - bulletin de suivi de Météo-France toutes les 3 h en général - les cellules de crise, C.O.D. et P.C., sont activées.
VIOLET 	- passage du cyclone violent imminent sur tout ou une partie du département (ou territoire). Premiers effets déjà ressentis. - mise en œuvre des secours dès que les effets les plus forts et dangereux du cyclone ont cessé, population toujours à l'abri.	- lors du passage du phénomène une information spécifique est diffusée pour que la population respecte dès lors un strict confinement dans les maisons ou les abris, la circulation est interdite.
GRIS 	- déclenchée après impact d'un cyclone, dès que les conditions météorologiques le permettent.	- débute par les reconnaissances aériennes et terrestres ; - se poursuit par les travaux ; - met fin au confinement.

SCHÉMA D'ALERTE ET INFORMATION DE LA POPULATION PC COMMUNAL



**ACTIVATION DU POSTE DE COMMANDEMENT
COMMUNAL (PCC)**

CONFINEMENT



Tout le personnel doit regagner son poste de travail.

Missions des Maires

- Rédiger, diffuser et faire observer par les agents communaux toutes les consignes internes relatives à la sécurité des personnes et à la protection du patrimoine
- S'assurer de la bonne organisation et du fonctionnement du PC communal (logistique, moyens de communication, relève des personnels...) ;
- Mettre à jour l'annuaire d'urgence et le transmettre rapidement au SIDPC ;

Numéro d'entrée : 0590 99 69 01

Numéro de fax : 0590 99 69 49

- Organiser et préparer les équipes municipales ;
- Veiller à la réalisation de l'entretien des ravines et organiser l'élagage des arbres menaçant les lignes aériennes EDF et ORANGE ;
- Sensibiliser les administrés à leur préparation et leur organisation et les informer des dispositions prises par le maire.

NIVEAU



- Vérifier le dispositif de gestion de crise et la disponibilité des personnels chargés de l'activation et du fonctionnement du PC ;

- Inventorier les besoins pour l'accueil des populations en abris sûrs ;
- Organiser la prise en charge des personnes dites « vulnérables » ;
- Se tenir informé de l'évolution du phénomène....

NIVEAU



- Mettre en œuvre au besoin les procédures d'évacuation des personnes vulnérables et la prise en charge des personnes médicalisées à domicile, voire organiser les évacuations préventives des populations exposées à la houle ou inondation ;

- Encencher l'activation des PC et préparer le dispositif de gestion de crise ;
- Mettre en service le téléphone satellitaire / liaison radio / groupes électrogènes
- Mettre en sécurité les infrastructures stratégiques

NIVEAU



- Armer les PC et en informer le COD (arrêté déclenchement PCS)
- Organiser les relèves de personnels
- Ouverture des abris sûrs

NIVEAU



- Répercuter les consignes de confinement et les faire respecter ;
- S'assurer que les populations sont à l'abri et en sécurité ;
- Rendre compte sans délai au COD de toutes difficultés ou besoins identifiés

NIVEAU



- Dès la consigne reçue, déclencher les opérations de reconnaissance sur le terrain ;
- Veiller au maintien de l'interdiction de circuler des administrés ;
- Établir et remonter dès que possible au COD un premier bilan des dégâts constatés et exprimer les besoins les plus urgents ;
- Organiser la prise en charge des sans-abris....

Le présent Plan ORSEC sera déposé au secrétariat de la mairie où il pourra être consulté.
Il sera également consultable sur le site de la mairie : www.mairie-ladesirade.fr

Fait à la Désirade, le 6 août 2021

Le Maire,

Loïc TONTON



DISPOSITIONS PRÉPARATOIRES

A LA SAISON

CYCLONIQUE

CONSIGNES AUX POPULATIONS EN CAS DE CYCLONE

DES LE DEBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE – JUIN -

- Constituez et stockez en lieu sûr une réserve alimentaire raisonnable : **riz, haricots, conserve, sucre, lait en poudre, huile biscuits etc...**
 - Prévoyez une réserve d'eau potable – au moins 60 litres d'eau minérale – et une réserve d'eau de javel qui sera utilisée selon les prescriptions des services de la DSDS.
 - Stockez en un lieu défini et accessible les équipements et les outils susceptibles d'être utilisés après l'ouragan – **hache, scie, clous, marteau, film plastique, bâches, contre-plaqué, bidon plastique type jerrycan, serpillière, seaux, bougies ou lampes à gaz ou à pétrole, allumettes.**
 - Disposez en un lieu facile d'accès et connu de tous, une trousse de premier secours – **pansements, alcool à 70°, mercryl, coton hydrophile, compresse, sparadrap.**
 - Consolidez la maison au niveau des issues – portes et fenêtres.
 - Vérifiez et consolidez les cas échéant la toiture.
 - Veillez au bon entretien du Système d'évacuation des eaux pluviales – chéneaux, gouttières ...
 - Nettoyez les ravines proches de la maison et élaguez les arbres voisins.
 - Disposez d'un poste radio portatif et d'une réserve de piles.
 - Prévoyez des moyens d'éclairage de secours – **lampes électriques, avec réserve de piles, groupe électrogène avec réserve de carburant.**
 - Assurez-vous que vous-même et vos proches et voisins connaissent les consignes de sécurité.
 - Consultez en mairie la liste des abris sûrs mis à la disposition des populations susceptibles d'être évacuées.
 - Assurez-vous que vos vaccinations et celles de votre entourage contre le tétanos et la polio sont à jour.

DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ORANGE :

- Consolidez éventuellement les portes et fenêtres, panneaux en bois cloués s'il n'y a pas de volets, renforcez en les attachant les crochets et les crémones.
- Haubanez les cases légères et les auvents – corde ou câble, blocs de pierre, pieux, etc...
- Dans les maisons non fixées au sol – cases ou caravanes – qui devront impérativement être évacuées en cas de confirmation de la menace, disposez sur le plancher des objets lourds – blocs de pierre – pour augmenter l'adhérence.
- Protéger les baies vitrées à l'aide de feuilles de contre-plaqué – 5 mm, placées à l'extérieur ou à défaut placez sur les deux faces en diagonale et en médiane des bandes de papier collant – bande large – qui augmenteront la résistance des baies et surtout éviteront les projections de bris de verre en cas d'impact d'objet emportés par le vent.
- Enlevez autour de la maison tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent et de devenir autant de projectiles.
- Organisez si cela n'est pas déjà fait votre survie par le stockage de nourriture et de matériels divers – (cf consignes plus haut avant la saison cyclonique).
- Démontez les antennes de télévision et radio.
- Faites le plein de carburant du véhicule et évitez toutefois d'entreprendre de longs déplacements.
- Débranchez le système de remplissage de la citerne d'eau pluviale et protéger le réservoir le cas échéant.
- Mettez les documents officiels – **papier d'identité, carnet de vaccination, carte de groupe sanguin** notamment – à l'abri, hors d'atteinte de l'eau, ainsi que **les aliments, la trousse à pharmacie et autres biens**.
- Rentrez à l'abri les animaux – chiens, chats, volailles et cheptel.
- Restez à l'écoute des émissions d'information diffusées par les chaînes de télévisions et de radio.

CONSIGNES PARTICULIERES AU MARINS PECHEURS :

- Suivre les informations mises en place par les capitaineries et les municipalités et mettre à l'abri tous les matériels de pêche.
- Rester à l'écoute des fréquences d'urgence afin de rallier la terre en cas de confirmation de la menace.

CONSIGNES PARTICULIERES AUX COMMERCANTS ET ENTREPRISES

- Placer les denrées périssables et de valeur hors d'atteinte de l'eau et démonter les installations aériennes, échafaudages, les grues en girouette sur les chantiers etc...

NOTA BENE : l'activité économique et sociale continue normalement, certains organismes ou services, tels que les établissements scolaires peuvent être amenés à cesser leur activité sur ordre de leur hiérarchie, informée par la Préfecture.

DES LE DECLENCHEMENT DU NIVEAU D'ALERTE ROUGE

MISE A L'ABRI

- Cessez vos activités et regagnez immédiatement votre domicile et regroupez autant que possible l'ensemble des membres de la famille.
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, regagnez immédiatement un abri sûr signalé par les services municipaux, les centres de secours des sapeurs-pompiers, la police nationale ou la gendarmerie nationale.
- En cas d'hébergement dans un des abris sûrs de la commune au lieu du domicile, faites connaître ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir.
- Débranchez les antennes de télévision.
- Restez à l'écoute des émissions de radio.

CONFINEMENT

Lorsque les effets du cyclone commencent à être ressentis sur tout ou partie du département, le Préfet procédera à une diffusion du message de confinement qui signifie :

- L'interdiction de sortir des abris et habitations.
- La stricte interdiction de se déplacer et d'utiliser les véhicules.

Seuls les services d'intervention – sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, services municipaux – effectuent un dernier contrôle lors de la diffusion de la consigne de confinement.

PENDANT LE PASSAGE DE L'OURAGAN

- Écoutez les émissions de radio (Guadeloupe 1ère et RCI)
- Ne quittez sous aucun prétexte votre abri jusqu'à la levée de l'alerte qui sera diffusée par la radio.
- Soyez en mesure de procéder aux travaux de consolidation des portes et des fenêtres de la maison ou de l'appartement.
- Eloignez-vous des baies vitrées.
- Coupez le courant électrique du réseau.
- N'utilisez pas de feu à flamme nue.

APRES LE PASSAGE DE L'OURAGAN

Mise en œuvre des secours

- Au déclenchement de la mise en œuvre des secours diffusée par les radions procédez à une reconnaissance des environs immédiats de votre domicile.
- Tout risque n'est pas écarté tant que l'alerte n'a pas été levée, aussi ne vous déplacez qu'en cas d'urgence absolue.
- Si vous êtes blessé ou malade consultez votre médecin ou le centre de secours le plus proche.
- Assurez-vous que vos voisins isolés – notamment les personnes âgées n'ont pas besoin de secours, signalez les blessés ou les victimes éventuelles aux services de secours – sapeurs-pompiers, gendarmerie, police, municipalité.
- Rassemblez en un seul lieu les animaux – chiens, chats et cheptel morts - afin que les services concernés procèdent à leur évacuation et au traitement des carcasses.
- Aidez les équipes d'intervention au dégagement des itinéraires et des voies de circulation.

APRES LA LEVEE DE L'ALERTE PAR LE PREFET NIVEAU GRIS

- Évitez les déplacements importants en véhicules et le cas échéant conduisez avec la plus extrême prudence.
- Ne touchez pas et signalez immédiatement les fils électriques rompus ou tombés à terre.
- Procéder aux réparations du domicile.

CONSIGNES SUR LE PLAN ALIMENTAIRE

- **Ne consommez jamais d'eau de la citerne, ni l'eau du réseau de distribution** – des informations seront données par la radio et la télévision – en attendant utilisez l'eau minérale potable mis en réserve.
- En cas d'urgence si vous ne disposez pas d'eau en bouteille, deux solutions vous sont offertes :
 - ✓ Faire bouillir l'eau pendant 10 minutes puis la battre pour la réoxygénier.
 - ✓ Ajouter trois gouttes d'eau de javel reconstituées par litre d'eau que vous aurez filtrée au préalable, agiter et laisser reposer pendant au moins 30 minutes.
 - ✓ En cas de coupure prolongée de l'électricité ne consommez pas les aliments restés au congélateur ou réfrigérateur.